conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

Révision: 18.02.2025 Code du produit: 70503045330002 Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation

Adhésifs, produits d'étanchéité Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société: Hornbach Baumarkt AG

Rue: Schellenrain 9 Lieu: CH-6210 Sursee

Téléphone: +41 41925 6700 Téléfax: +41 41925 6735

E-mail (Interlocuteur): SDB@meffert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (STIZ)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou de la préparation

Règlement (CE) nº 1272/2008

Cette préparation n'est pas classée comme dangereux au sens du règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Étiquetage particulier de certaines préparations

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211:Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément

REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du

règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à

REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du

règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Préparations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

Révision: 18.02.2025 Code du produit: 70503045330002 Page 2 de 11

Composants dangereux

| Nº CAS | Substance | Substance | | | |
|------------|--|-------------------------------------|----------------------------|-----------|--|
| | Nº CE | Nº Index | N° REACH | | |
| | Classification (Règlement (CE) nº 1 | 272/2008) | | | |
| 13463-67-7 | dioxyde de titane; [sous la forme d' <= 10 µm] | une poudre contenant 1 % ou plus de | e particules d'un diamètre | 1 - < 5 % | |
| | 236-675-5 | | 01-2119489379-17 | | |
| | Carc. 2; H351 | Carc. 2; H351 | | | |
| 2634-33-5 | 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | | | < 0,036 % | |
| | 220-120-9 | 613-088-00-6 | 01-2120761540-60 | | |
| | Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H302 H315 H318 H317 H400 H410 | | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|------------|-----------------|--|-----------|
| | Limites de cond | centrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 13463-67-7 | 236-675-5 | dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm] | 1 - < 5 % |
| | I. | CL50 = >6,82 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; DL50 = >5000 mg/kg | |
| 2634-33-5 | 220-120-9 | 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | < 0,036 % |
| | 11 | • | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

aucune

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

Révision: 18.02.2025 Code du produit: 70503045330002 Page 3 de 11

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Brouillard d'eau, Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

aucune

5.3. Conseils aux pompiers

aucune

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

aucune

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Laisser se solidifier. Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle: voir rubrique 8

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Veiller à un apport d'air frais. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide base

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes. Protéger de la chaleur et du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs, produits d'étanchéité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

Révision: 18.02.2025 Code du produit: 70503045330002 Page 4 de 11

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

| Nº CAS | Substance | ppm | mg/m³ | fib/ml | Catégorie | Origine |
|------------|--------------------------------|-----|-------|--------|-----------|---------|
| 13463-67-7 | Dioxyde de titane (alvéolaire) | - | 3 | | VME 8 h | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS | Substance | | | | | |
|------------------|--|-------------------------|-----------------------|--------------------------|--|--|
| DNEL type | | Voie d'exposition | Effet | Valeur | | |
| 13463-67-7 | dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 | % ou plus de particules | s d'un diamètre <= 10 | µm] | | |
| Salarié DNEL, | à long terme | par inhalation | local | 10 mg/m³ | | |
| Utilisateur priv | é DNEL, à long terme | par voie orale | systémique | 700 mg/kg p.c./jour | | |
| 2634-33-5 | 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | | | | | |
| Salarié DNEL, | à long terme | par inhalation | systémique | 6,8 mg/m³ | | |
| Salarié DNEL, | à long terme | dermique | systémique | 0,966 mg/kg p.c./jour | | |
| Utilisateur priv | é DNEL, à long terme | par inhalation | systémique | 1,2 mg/m³ | | |
| Utilisateur priv | é DNEL, à long terme | dermique | systémique | 0,345 mg/kg p.c./jour | | |

Valeurs de référence PNEC

| Nº CAS | Substance | |
|--|--|---------------|
| Milieu environn | emental | Valeur |
| 13463-67-7 | dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 |) µm] |
| Eau douce | | 0,127 mg/l |
| Eau douce (rej | ets discontinus) | 0,61 mg/l |
| Eau de mer | | 1 mg/l |
| Sédiment d'eau | douce | 1000 mg/kg |
| Sédiment mari | 1 | 100 mg/kg |
| Micro-organism | es utilisés pour le traitement des eaux usées | 100 mg/l |
| Sol | | 100 mg/kg |
| 2634-33-5 | 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | |
| Eau douce | | 0,00403 mg/l |
| Eau douce (rej | ets discontinus) | 0,0011 mg/l |
| Eau de mer | | 0,000403 mg/l |
| Eau de mer (re | ets discontinus) | 0,0011 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 0,049 mg/l |
| Sédiment marin | | 0,00499 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées 1,03 r | | 1,03 mg/l |
| Sol | | 3 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

Révision: 18.02.2025 Code du produit: 70503045330002 Page 5 de 11

Protection des yeux/du visage

Respectez la règle 192 du BG «Utilisation de la protection des yeux et du visage».

Utiliser lunettes de protection étanches.- EN ISO 16321

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. Respecter la règle BG 195 "Utilisation de gants de protection".

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Si nécessaire, utiliser des sous-gants en coton. Temps d'infiltration >480 min. Epaisseur du matériau des gants >0,5 mm

Matériau déconseillé: cuir, tissu

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques- EN ISO 20345, Porter des vêtements de protection à manches longues. DIN EN ISO 13688:2013

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide

Couleur: voir la couleur sur l'étiquette d'emballage

Odeur: douceâtre

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non applicable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable Limite inférieure d'explosivité: non applicable Limite supérieure d'explosivité: non applicable Point d'éclair: Température d'auto-inflammation: non applicable pH-Valeur (à 20 °C): na Viscosité cinématique: na Hydrosolubilité: insoluble La vitesse de dissolution: non applicable

Pression de vapeur: non déterminé ASTM D 323

Densité: 1,65 g/cm³
Caractéristiques des particules: non applicable

9.2. Autres informations

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

Révision: 18.02.2025 Code du produit: 70503045330002 Page 6 de 11

Épreuve de séparation du solvant:non applicablePoint de sublimation:non applicablePoint de ramollissement:non applicablePoint d'écoulement:non applicableDurée d'écoulement:na

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel. Ne pas laisser sécher le produit.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| Nº CAS | Substance | | | | |
|------------|---|------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 13463-67-7 | dioxyde de titane; [sous l | a forme d'une poudre c | ontenant 1 % ou plus de pa | rticules d'un diamètre <= ' | 10 μm] |
| | orale | DL50 >5000 mg/kg | Rat | | OCDE 425 |
| | cutanée | DL50 >2000 mg/kg | Rat | | |
| | inhalation (4 h) poussières/brouillard | CL50 >6,82 mg/l | | | |
| 2634-33-5 | 1,2-benzisothiazole-3(2H |)-one | | | |
| | orale | ATE 450 mg/kg | | | |
| | cutanée | DL50 >2000 mg/kg | Rat | | OCDE 402 |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE 0,21 mg/l | | | |

Irritation et corrosivité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

Révision: 18.02.2025 Code du produit: 70503045330002 Page 7 de 11

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | | | |
|------------|-----------------------------------|------------------|--------------|-----------|---|------------------------|----------|
| | Toxicité aquatique | Dose | | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 13463-67-7 | dioxyde de titane; [sous la | a forme d'une | e poudre cor | ntenant 1 | % ou plus de particules d | d'un diamètre <= 10 μι | m] |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | >10000 | | Cyprinus carpio (Carpe) | | OCDE 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | >100 | | Pseudokirchneriella subcapitata | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | >100 | | Daphnia magna (puce d'eau géante) | | |
| 2634-33-5 | 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 2,15 | | Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | | OCDE 203 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r | 0,11 mg/l | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | | OCDE 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | 3,27 | | Daphnia magna (puce d'eau géante) | | OCDE 202 |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC mg/l | 0,21 | | Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | | OCDE 215 |
| | Toxicité pour les algues | NOEC mg/l | 0,0403 | | Pseudokirchneriella subcapitata | | OCDE 201 |
| | Toxicité bactérielle aiguë | CE50 mg/l () | 12,8 | 3 h | Boue activée | | OCDE 209 |

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

Révision: 18.02.2025 Code du produit: 70503045330002 Page 8 de 11

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | |
|-----------|---|--------|----|--------|
| | Méthode | Valeur | d | Source |
| | Évaluation | - | - | |
| 2634-33-5 | 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | | | |
| | OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C | 70-80% | 28 | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| Nº CAS | Substance | Log Pow |
|-----------|-------------------------------|---------|
| 2634-33-5 | 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | 0,7 |

FBC

| Nº CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|-----------|--|-----|---|----------|
| | dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre <= 10 µm] | | Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) | |
| 2634-33-5 | 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one | 189 | Danio rerio | OCDE 305 |

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Eliminer en observant les réglementations administratives. Remettre les restes liquides au centre de collecte pour déchets spéciaux. Les résidus secs de ce produit peuvent être évacués avec les déchets ordinaires.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics, autres que ceux

visés à la rubrique 08 04 09

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

Révision: 18.02.2025 Code du produit: 70503045330002 Page 9 de 11

adéquat. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transpor

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

Code du produit: 70503045330002 Révision: 18.02.2025 Page 10 de 11

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Ce produit est un « produit traité sans fonction primaire biocide (art. 58 en combinaison avec l'art. 3 (1) a)) ». Le produit contient des biocides à action conservatrice pour lutter contre la dégradation microbienne (PT6).

Législation nationale

Information supplémentaire

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,7,8,9,15.

Abréviations et acronymes

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC -Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

Les principales références bibliographiques et sources de données

Bibliographie: http://gisbau.de http://www.baua.de

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
|--------|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH208 | Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |
| | |

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Modulan 624 Maler Express Acryl 3+3

Révision: 18.02.2025 Code du produit: 70503045330002 Page 11 de 11

Utilisations identifiées

| N° | Court titre | LCS | SU | PC | PROC | ERC | AC | TF | Spécification |
|----|--------------------|-------|----|----|------|-----|----|----|---------------|
| 1 | Adhésifs, produits | PW, C | 19 | 1 | 10 | - | - | - | |
| | d'étanchéité | | | | | | | | |

LCS: Étapes du cycle de vie PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation PROC: Catégories de processus AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)